



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 27 février 2014
18 heures 00

AS/MG

N° 001667

Intercommunalités -
Syndicat mixte
d'électrification
vaucloisien - Adhésion
des Communautés de
communes Pays
Vaison - Ventoux et
de l'Enclave des
Papes

Affiché le :

Le **jeudi 27 février 2014 à 18 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 portant création du Syndicat Mixte d'Électrification Vauclusien faisant suite à la fusion des neuf syndicats intercommunaux d'électrification rurale existants dans le Vaucluse conformément à la Loi du 16 décembre 2010 modifiée.

Vu, la délibération en date du 13 décembre 2013, par laquelle la Communauté de Communes Pays Vaison - Ventoux a demandé son adhésion au Syndicat Mixte d'Électrification Vauclusien pour les communes de Buisson, Cairanne, Crestet, Faucon, Puyméras, Rasteau, Roaix, Sablet. Saint-Marcellin-les-Vaison, Saint-Romain-en-Viennois, Séguret et Villedieu.

Vu, la délibération en date du 18 décembre 2013, par laquelle la Communauté de communes de l'Enclave des Papes a demandé son adhésion au Syndicat mixte d'Électrification Vauclusien pour les communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan.

Vu, la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte d'Électrification Vauclusien en date du 26 décembre 2013, approuvant l'adhésion des communautés de communes du Pays Vaison - Ventoux et de l'Enclave des Papes, à notre Syndicat.

Considérant, que par courrier en date du 31 décembre 2013, le Syndicat Mixte d'Électrification Vauclusien a demandé que soit soumis au conseil municipal de la Commune

d'Apt l'adhésion des communautés de communes Pays Vaison - Ventoux et de l'Enclave des Papes, au Syndicat Mixte.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de se prononcer, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant, dans un délai de trois mois sur le retrait de la Commune de Bollène et l'adhésion de la Communauté de Communes Ventoux-sud pour les communes d'Aurel, Monieux, Saint-Christol, Saint-Trinit et Sault.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve, la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Pays Vaison - Ventoux au Syndicat mixte d'Électrification Vauclusien pour les communes de Buisson, Cairanne, Crestet, Faucon, Puyméras, Rasteau, Roaix, Sablet. Saint-Marcellin-les-Vaison, Saint-Romain-en-Viennois, Séguret, Villedieu.

Approuve, la demande d'adhésion de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes au Syndicat mixte d'Électrification Vauclusien pour les communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**